

**Allocution prononcée par M. Alyn Ware,
coordonnateur mondial du Réseau parlementaire pour la non-
prolifération nucléaire et le désarmement,**

devant le

**Comité permanent des affaires étrangères et du développement
international de la Chambre des communes le 2 mars 2011**

Je tiens à remercier le président du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de m'avoir invité à prendre la parole à la place du Commandant Robert Green, lequel a malheureusement dû rentrer chez lui à Christchurch pour rejoindre sa famille à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé la région la semaine dernière.

Le Commandant Green vient tout juste de publier un ouvrage sur la question de la sécurité sans dissuasion nucléaire (*Security Without Nuclear Deterrence*) en s'inspirant de son expérience à bord d'avions d'attaque nucléaire Buccaneer et d'hélicoptères de lutte anti-sous-marine équipés de grenades anti-sous-marines nucléaires auprès de la British Royal Navy, puis de Commandant auprès du ministère de la Défense du Royaume-Uni et enfin d'Officier d'état-major (Renseignement) auprès du Commandant en chef de la flotte durant la guerre des Malouines de 1982.

Le Commandant Green, qui épousait auparavant la doctrine de dissuasion nucléaire, est maintenant d'avis qu'il est nécessaire de renoncer à la dissuasion nucléaire parce qu'elle mine la sécurité, qu'elle crée de l'instabilité, qu'elle favorise la prolifération et qu'elle ne permet pas de s'attaquer aux questions fondamentales de sécurité du XXI^e siècle. Il pense également que la doctrine de dissuasion nucléaire peut être remplacée par une défense non provocante. Il est d'avis que la doctrine de dissuasion nucléaire est moralement inconciliable, illégale et coûteuse.

Je considère que les arguments avancés par le Commandant Green pour renoncer à la dissuasion nucléaire sont crédibles et qu'ils méritent d'être examinés attentivement. En effet, un certain nombre de pays, y compris le mien, qui accordaient auparavant une grande importance aux doctrines de dissuasion nucléaire et aux arrangements en matière de sécurité ou qui étaient couverts par ceux-ci, ont maintenant réussi à mettre l'accent sur la sécurité non nucléaire

Le Commandant Green a demandé que j'attire votre attention à une page en regard de l'éditorial qu'il a publiée sur cette question dans le plus récent numéro de *Embassy – Canada's Foreign Policy Weekly*.

Je ne vais toutefois pas plaider la cause du Commandant Green aujourd'hui. J'exerce les fonctions de coordonnateur mondial d'un réseau interpartis de parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement, dont les membres comprennent notamment des législateurs qui appuient le renoncement immédiat à la dissuasion nucléaire ainsi que d'autres membres qui sont d'avis que la dissuasion nucléaire doit être maintenue jusqu'à ce que nous vivions dans un monde dénucléarisé ou, du moins, que nous soyons sur le point d'atteindre cet objectif.

Le point important que je veux soulever aujourd'hui est que nous avons maintenant la possibilité, voire une occasion unique, de réaliser des progrès vers l'atteinte d'un monde dénucléarisé, et ce, que la position de votre parti ou de votre gouvernement appuie ou réproouve la dissuasion nucléaire.

Les résolutions adoptées par le Sénat canadien le 2 juin 2010 et par la Chambre des communes canadiennes le 7 décembre 2010 traduisent cette réalité, tout comme le fait que des puissances moyennes influentes comme le Canada peuvent jouer un rôle en prenant l'initiative de faire progresser le cadre en vue d'un monde dénucléarisé par l'établissement d'une convention mondiale sur les armes nucléaires.

La proposition mise de l'avant par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, laquelle demande aux États d'entreprendre des négociations en vue de l'établissement d'une convention ou d'un cadre d'instruments qui s'épaulent mutuellement sur les armes nucléaires, n'exige pas qu'on renonce à la dissuasion nucléaire avant d'entamer les négociations. Les questions de sécurité qui sont traitées à l'heure actuelle, ou qui sont considérées comme étant traitées, par la dissuasion nucléaire pourraient faire partie des négociations. De telles questions comprendraient assurément toute question liée à la possibilité de rupture ou de non conformité, comme les matériaux fissiles et la vérification de la charge militaire. Ces questions pourraient aussi comprendre des négociations parallèles sur les contrôles des missiles, les armes spatiales et les garanties de sécurité.

Lors des négociations, il serait nécessaire d'adhérer au principe que la « seule justification » des armes nucléaires est de prévenir les attaques nucléaires. Cette transition permettrait

l'aboutissement des négociations et l'entrée en vigueur d'une convention sur les armes nucléaires et sa mise en œuvre en vue de l'élimination des armes nucléaires dans le cadre d'un programme de mesures de désarmement progressif et attesté.

Les États-Unis ont déjà fait part de leur engagement envers le principe de la seule justification dans le cadre de leur examen récent du dispositif nucléaire (Nuclear Posture Review) et ils ont pris une première mesure en adoptant une politique de seule justification pour dissuader le recours aux armes nucléaires.

Les négociations avec des pays comme Israël et le Pakistan, qui utilisent leurs armes nucléaires pour contrer les menaces régionales qu'ils perçoivent comme extrêmement disproportionnées au regard de leur puissance militaire, seront sans doute difficiles. En revanche, il serait possible de faire face à ces menaces perçues en offrant des garanties de sécurité contraignantes.

La convention-type sur les armes nucléaires, distribuée par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon, pour entamer les négociations aborde nombre de ces questions et d'autres enjeux cruciaux, en plus d'offrir des approches possibles. La Commission internationale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire, coprésidée par M. Gareth Evans (l'ex-premier ministre de l'Australie) et par M. Yoriko Kawaguchi (l'ex-ministre des Affaires étrangères du Japon), fait l'éloge de la convention-type, mais demande aux gouvernements de se pencher davantage sur les éléments d'ordre juridique, technique, politique et institutionnel décrits dans la convention-type afin d'établir une version de travail pour les négociations.

Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont convenu, en 2010, que « les États parties ne doivent ménager aucun effort pour établir un monde sans armes nucléaires ». Ils ont fait référence, dans ce contexte, à la proposition en cinq points pour le désarmement nucléaire du Secrétaire général des Nations Unies, y compris la convention sur les armes nucléaires.

En outre, les États parties ont exprimé leur grande inquiétude par rapport « aux conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires » et ont réaffirmé la « responsabilité de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire ».

La Cour internationale de justice, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et, plus récemment, un rassemblement d'experts en droit international à Vancouver, ont indiqué que la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires n'est pas conforme avec un tel droit en raison des effets indifférenciés et inhumains et des conséquences à long terme sur la santé et l'environnement de l'utilisation de toute arme nucléaire.

Ces nouveaux éléments confèrent le rôle aux pays de puissance moyenne comme le Canada de non seulement faire équipe avec les États nucléarisés pour les encourager à prendre des mesures pour éliminer leurs armes nucléaires, mais aussi de travailler avec d'autres pays aux vues similaires pour donner une impulsion à l'interdiction des armes nucléaires et à l'élaboration des mesures juridiques, politiques, techniques et institutionnelles afférentes.

Ce genre de processus ne peut pas être entrepris lors de la Conférence sur le désarmement à Genève en raison du droit de veto de l'un ou l'autre des 61 pays membres. Le processus d'Ottawa en vue de la Convention sur les mines terrestres et le processus d'Oslo en vue de la Convention sur les armes à sous-munitions traduisent la possibilité d'un processus animé du même esprit. Les armes nucléaires sont similaires à ces armes en ce sens qu'elles frappent sans discrimination et qu'elles ne respectent donc pas le droit international humanitaire. Mais elles se distinguent sous d'autres rapports, de sorte que le processus ne serait pas exactement le même.

Je vais maintenant repasser à la question de la dissuasion nucléaire. J'ai mentionné auparavant qu'il n'est pas nécessaire de renoncer à la dissuasion nucléaire pour pouvoir entamer les négociations en vue de l'établissement d'une convention sur les armes nucléaires. En revanche, le processus serait grandement facilité et atteint beaucoup plus rapidement si on abandonnait ou éliminait progressivement la dissuasion nucléaire ou, à tout le moins, la dissuasion nucléaire élargie.

Dans le cadre de son plan en cinq points, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon, qualifie la dissuasion nucléaire de « doctrine contagieuse ». Si certains États continuent d'affirmer que les armes nucléaires sont essentielles pour assurer leur sécurité, ce genre d'affirmation donne une raison d'être (bien que contestable) et une justification politique à d'autres pays pour aller dans le même sens, et empêche la création de mesures de contrôle exhaustives pour prévenir la prolifération aux acteurs non étatiques également.

Pour montrer leur appui au plan du Secrétaire général des Nations Unies, un groupe de parlementaires de pays ayant tissé un vaste réseau de relations fondées sur la dissuasion

nucléaire ont publié, en octobre 2009, un document intitulé *Implementing the vision for a nuclear-weapon-free world: Time to close the nuclear umbrella*, lequel fait valoir que les contextes et les mécanismes de sécurité régionaux et mondiaux ont évolué considérablement depuis la fin de la guerre froide et qu'il est maintenant possible de renoncer à la dissuasion nucléaire élargie et de renforcer la sécurité par des moyens autres que nucléaires. Le document célèbre donc le fait que l'Union interparlementaire, qui représente plus de 150 parlements, a approuvé le point en cinq points du Secrétaire général des Nations Unies, et invite les parlements du monde entier à prendre d'autres mesures pour faciliter la mise en œuvre du plan. La lettre du Secrétaire général des Nations Unies adressée à tous les parlements en février 2010 réaffirme le rôle indispensable que les parlements ont à jouer dans le cadre de ce processus.

Je vous remercie sincèrement de votre temps. Je suis impatient d'entamer une discussion avec vous sur cette question et sur d'autres enjeux connexes.

Annexe en pièce jointe

Implementing the vision for a nuclear-weapon-free world: Time to close the nuclear umbrella – article rédigé par des parlementaires ou d'anciens parlementaires de pays alliés aux États-Unis et qui acceptent, ou ont accepté antérieurement, la dissuasion nucléaire élargie.